

ISO 26000 : POURQUOI ET COMBIEN ?

QUOI ET POURQUOI ?

La **norme ISO 26000** a été créée par l'**Organisation internationale de normalisation**, basée à Genève. Elle est représentée en France par l'**AFNOR**.

Elle propose des lignes directrices en matière de **responsabilité sociale** afin de guider les entreprises à intégrer tous les aspects de performances sociales et environnementales dans leur processus de décision. L'objectif est d'aider à **instaurer l'équité, la fiabilité et la confiance** au sein des relations commerciales et de la chaîne d'approvisionnement.

Ainsi, le déploiement de l'ISO 26000 invoque de prendre en considération **les différences sociétales, environnementales, juridiques, culturelles, politiques et la diversité des organisations** ainsi que **les différences de conditions économiques**.

L'intérêt de cette norme est d'**accompagner les plans d'actions et reporting RSE** de l'entreprise. Elle peut d'ailleurs être un point d'entrée pour se préparer aux nouvelles obligations réglementaires européennes telle que la CSRD qui est d'ailleurs plus exigeante et intègre le Bilan GES.

La grande particularité de la norme ISO 26000 est qu'**elle n'est pas certifiante** : toute entreprise peut s'approprier ses critères, travailler à son plan d'actions et communiquer sur ses engagements sans avoir à réaliser d'audit certificateur.



C'est aussi pour cette raison que nombre de labels s'emparent de l'ISO 26000 pour vendre leur propre « certification ». Or *« Toute offre de certification, ou prétention de certification, selon ISO 26000 serait une mauvaise représentation de l'intention et de l'objectif de cette Norme internationale. »*

A QUI S'ADRESSE CETTE NORME ?

L'ISO 26000 a vocation à **aider les entreprises à contribuer au développement durable**. Elle vise à encourager à aller au-delà du respect de la loi.

De fait, **tout type d'entreprise peut bénéficier des lignes directrices de l'ISO 26000**, quelle que soit sa taille, son secteur d'activité et sa localisation.

QUELS AVANTAGES ?

De manière générale, les engagements d'une entreprise en matière de RSE peuvent induire entre autres :

- Des avantages concurrentiels
- Une amélioration de sa réputation
- Sa capacité à renforcer, attirer et fidéliser ses salariés
- Une meilleure vision des investisseurs, des propriétaires, des donateurs, des sponsors et de la communauté financière
- Des relations renforcées avec les fournisseurs, les clients, les pouvoirs publics, les médias et la communauté au sein de laquelle elle intervient.

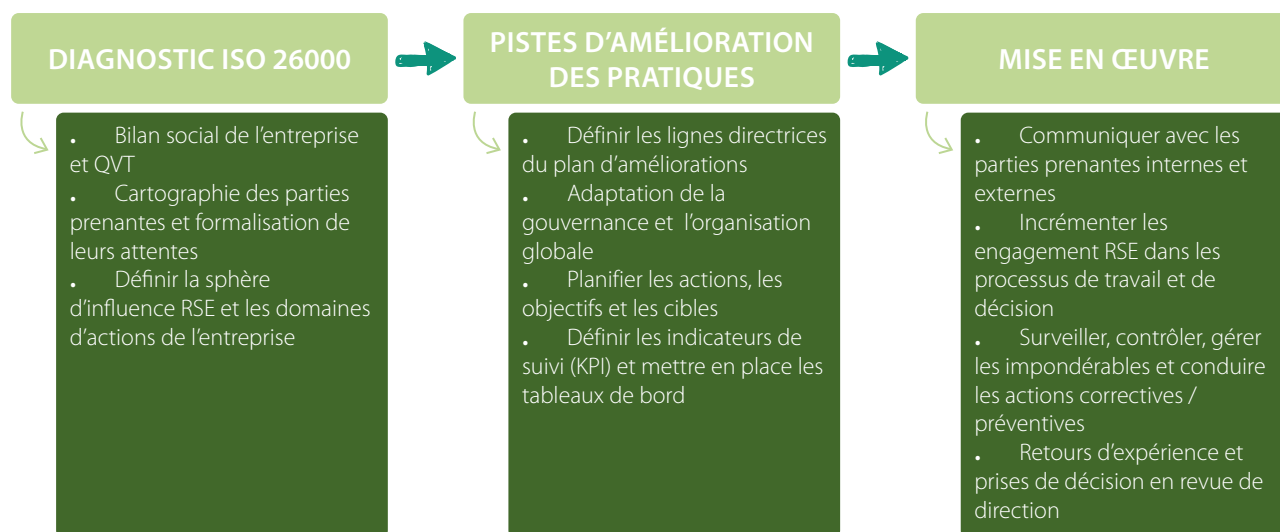
L'ISO 26000 plus particulièrement, est un outil permettant d'**organiser sa démarche RSE** et de pouvoir la **promouvoir dans sa communication** sous l'égide d'une marque reconnue dans le monde entier. Parlez d'ISO 26000 dans votre stratégie RSE rendra vos engagements d'autant plus crédibles.

L'OFFRE ADECIA ?

UN SAVOIR-FAIRE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

Tout comme l'ISO 26000, la **démarche d'ADECIA** se veut « holistique » en vue d'**accompagner les dirigeants d'entreprises** sur l'ensemble des aspects de la vie d'une entreprise. Créée en 1956 par des experts-comptables, l'offre du cabinet s'est naturellement complétée au fil du temps avec des compétences audit, juridiques, fiscales, gestion de patrimoine... ADECIA a aussi créé Qanopia pour couvrir l'ensemble des problématiques RH, de la sécurisation des obligations employeurs jusqu'à l'optimisation et le développement de vos ressources humaines, en passant par le recrutement.

Avec le lancement de son **offre dédiée à la protection de l'environnement** pour les TPE et PME, ADECIA propose de vous **accompagner sur l'ensemble des enjeux de la RSE** de manière structurée mais aussi adaptée à votre métier. Avec un diagnostic basé sur les lignes directrices de l'ISO 26000, nous construisons avec votre entreprise et vos parties prenantes un plan d'actions pas-à-pas et vous accompagnons dans le suivi du déploiement.



Envie d'en savoir plus ?

Contactez notre pôle accompagnement RSE - **Christelle BREMENT FIANT** - Consultante RSE et ingénieur d'affaires - au **02 51 37 23 44** ou par mail : c.brementfiant@adecia.fr